

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal du canton de Lingwick, tenue au 72, route 108, Lingwick (Québec), le mercredi 11 octobre 2017, à 19 h 00, présidée par M. Marcel Langlois, maire et à laquelle assistent la conseillère et les conseillers suivants :

Mme Nelly Marais, M. Martin Loubier, M. Guy Lapointe, M. Daniel Audet, M. Sébastien Alix et M. Jonatan Audet.

Tous membres du conseil et formant quorum.

L'avis de convocation a été signifié, tel que requis par les articles 152 et 156 du *Code municipal*, aux membres du conseil.

Mme Josée Bolduc, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente.

▲ ▲ ▲ ▲ ▲ ▲ ▲ ▲

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 00.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2017-264

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Loubier

ET RÉSOLU que l'ordre du jour est adopté avec les modifications suivantes :

- Ajout du point 4.1 Cuisine du centre municipal – électricité et lumières

Les membres du conseil sont tous présents et acceptent la modification de l'ordre du jour.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3. ASSERMENTATION DES NOUVEAUX ÉLUS

Conformément à l'article 313 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, qui stipule que dans les 30 jours de la proclamation de son élection, la personne élue doit prêter le serment prévu à l'annexe II de cette même loi, les 6 candidats élus par acclamation aux postes de conseillers ont été assermentés.

4. AVIS DE SCRUTIN

À la fin de la période de candidature, le 6 octobre dernier, à 16 h 30, la présidente d'élection a constaté qu'il n'y avait aucun candidat au poste de maire. Selon l'article 277 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la présidente doit, dans les 30 jours suivant un tel constat, fixer le jour du scrutin parmi les dimanches compris dans les quatre mois de cette constatation. Le cas échéant, elle en avise le conseil le plus tôt possible.

Par la présente, le conseil est avisé que le scrutin, en vue de combler le poste de maire, sera tenu le 26 novembre 2017. La période pour produire une déclaration de candidature est du 13 au 27 octobre 2017, selon les heures indiquées sur l'avis public d'élection.

4.1 CUISINE DU CENTRE MUNICIPAL – ÉLECTRICITÉ ET LUMIÈRES

ATTENDU QUE des travaux de rénovations de la cuisine municipale ont lieu et que le montant prévu à la résolution n°2017-214 pour les travaux de l'électricien est insuffisant;

ATTENDU QU' il y aurait lieu de faire changer l'éclairage actuel puisque deux fenêtres de la cuisine ont dû être cloisonnées;

ATTENDU QUE la FADOQ de Lingwick est d'accord à assumer 50% du dépassement des coûts du budget initial de 32 595 \$, s'il y a lieu;

EN CONSÉQUENCE;

2017-265

IL EST PROPOSÉ le conseiller Jonatan Audet

ET RÉSOLU QUE le conseil accepte les coûts de CJS Électrique pour les modifications électriques représentant un montant budgétaire de 3 750 \$ plus taxes et qu'il accepte la modification de l'éclairage, consistant en l'installation de 4 fluorescents DEL, pour un montant de 425 \$ plus taxes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Questions concernant la date de formation pour les nouveaux élus et la date du dépôt de la liste des donateurs et rapport de dépenses.
- Le rôle, la fonction et les responsabilités des élus municipaux sont expliqués brièvement par le maire, M. Marcel Langlois.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

2017-266

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Lapointe que la levée de la séance soit prononcée; il est 19 h 59.

Les résolutions ici inscrites sont conformes, sous réserve de l'approbation du libellé final du procès-verbal de la présente séance de la municipalité du canton de Lingwick, lors de sa prochaine séance.

Le maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par lui de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du C.M.

CANTON DE LINGWICK

Céline Gagné,
Mairesse

Josée Bolduc,
Directrice générale
secrétaire-trésorière